



DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGA Patrimoine public et environnement –
Stratégie foncière et immobilière

N° 2023 - D - 283

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE A DISPOSITION DES ESPACES AU CENTRE SPORTIF DE CHAMPNIERS AVEC L'ASSOCIATION BRIE LOISIRS ET CULTURE SECTION STTBC

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation de fonction au président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant que le site du Centre sportif des Montagnes à Champniers est en cours de cession auprès d'un nouvel opérateur économique d'ici la fin de l'année 2023, GrandAngoulême autorise les associations sportives déjà présentes sur le site depuis des années, à pérenniser l'occupation des salles de sport, afin de ne pas dénaturer leurs activités lors de la rentrée scolaire,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention d'occupation du domaine public pour la mise à disposition d'espaces sportifs sur le site du Centre sportif des Montagnes à Champniers, avec l'association Brie Loisirs et Culture section STTBC (Section de Tennis de Table Brie-Champniers) dont le siège social est situé ruette Saint-Médard 16590 BRIE.

Article 2 - La convention d'occupation du domaine public est conclue pour une durée de deux mois à compter du 04 septembre 2023. Le droit d'occupation est consenti exceptionnellement à titre gracieux en raison de la cession du site actuellement en cours et de la courte période de mise à disposition des espaces sportifs. La convention pourra être prolongée par voie d'avenant de manière expresse.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 27 SEP. 2023

Pour le Président,
Le Vice-Président,

Gérard DEZIER

Reçu en Préfecture
Le : 27 SEP. 2023
Affiché ou notifié
Le : 27 SEP. 2023